

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 14 mai 2020 à 9 h 00 par vidéoconférence.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9 h 04.

Rencontre de la Table d'échange métropolitaine en santé publique (DRSP-CMM)

PRÉSENTATION

PMDA – table de sécurité alimentaire (Pierre Charron, président du comité consultatif agricole)

CE20-080

ADHÉSION À LA DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET L'ENSEMBLE DES RÉGIONS QUÉBÉCOISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que, alors que s'amorce le déconfinement des régions du Québec dans le contexte de la crise de la COVID-19, l'Union des municipalités du Québec a adopté la Déclaration de solidarité avec les municipalités de la région métropolitaine de Montréal et l'ensemble des régions québécoises afin de tenir compte de la réalité particulière de chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal se montre reconnaissante du geste posé par l'UMQ et souhaite exprimer sa solidarité avec l'ensemble des municipalités du Québec ;

...2/

Il est résolu d'adhérer à la déclaration de l'Union des municipalités du Québec qui se lit comme suit :

La crise qu'a engendré la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence l'incroyable fraternité avec laquelle les Québécoises et les Québécois passent, ensemble, à travers ces moments difficiles. En respect des consignes de la santé publique, les municipalités du Québec ont fait honneur à ce sentiment d'entraide en prenant les mesures qui s'imposaient pour protéger et aider leur population, et ce, dès les premiers jours de confinement. Aujourd'hui, c'est avec la même solidarité que le monde municipal aborde le déconfinement des régions du Québec. Évidemment, le rythme de la reprise tiendra compte de la réalité particulière de chacune. Il n'y a pas Montréal et le reste du Québec. Les régions ne sont pas dos à dos, elles sont coude à coude, unies et interdépendantes sur tous les plans. C'est ensemble que nous reviendrons à la normale. Il y a un seul Québec qui se relèvera de cette catastrophe sans précédent.

Mme Valérie Plante quitte la réunion et Mme Sylvie Parent, vice-présidente du comité exécutif préside la réunion.

CE20-080.1 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 16 ET 24 AVRIL 2020

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 16 et 24 avril 2020.

CE20-081 RÈGLEMENT NUMÉRO AME-2020-01 DE LA MRC DEUX-MONTAGNES

Il est résolu d'approuver le règlement AME-2020-01 de la MRC de Deux-Montagnes modifiant le schéma d'aménagement puisque ce règlement est conforme au RCI 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation sur le territoire de la Communauté et au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE20-082 RÈGLEMENT NUMÉRO CA-2019-321 DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Il est résolu d'approuver le règlement CA-2019-321 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération de l'agglomération de Longueuil afin de revoir certaines dispositions relatives aux plaines inondables des rivières Saint-Jacques et aux Pins, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE20-083 RÈGLEMENT URB-205-10-2019 DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Il est résolu d'informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la Communauté n'est pas favorable au règlement URB-205-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville visant à modifier les prérequis à respecter pour l'ouverture des secteurs de réserve résidentielle, puisque le schéma en vigueur identifie et spatialise des agrandissements de périmètre urbain en zone agricole malgré la disponibilité d'espaces vacants à l'échelle du territoire et ce, afin d'assurer le respect de l'orientation gouvernementale numéro 10 visant la complémentarité et la cohérence des planifications péri-métropolitaine et métropolitaine.

Le point 2.4 de l'ordre du jour concernant la résolution 2020-02-47 de la MRC de Roussillon – Ville de Mercier a été retiré.

CE20-084 PLAN MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 2020-2025

Il est résolu :

- De prendre acte du rapport de mandat du Comité consultatif agricole concernant l'élaboration d'un plan métropolitain de développement agricole pour les années 2020 à 2025.
 - Que le Conseil adopte le Plan métropolitain de développement agricole 2020-2025 et mandate le Comité consultatif agricole pour en assurer le suivi.
-

CE20-085 OUVERTURE SÉCURITAIRE DES JARDINS COMMUNAUTAIRES

Il est résolu de prendre acte du document « Ouverture sécuritaire des jardins communautaires » de l'Institut national de santé publique du Québec daté du 24 avril 2020.

CE20-086 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-84 MODIFIANT LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le règlement 2020-84 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, modifiant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (règlement 2016-68).

CE20-087 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 28 mars au 29 avril 2020, jointe à la présente.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

POUR INFORMATION

Notes d'information

Bilan de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2018.

Positions

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (Projet de loi n° 40) :

Mécontentement face à la loi et appui des démarches auprès du Gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'obliger les municipalités à céder gratuitement leurs terrains à des établissements scolaires.

Couronne Nord

- Ville de Blainville : résolution n° 2020-04-213 du 14 avril 2020

Appui

- Résolution du 27 avril 2020 de la Table des préfets et élus de la Couronne nord en appui à la Fédération canadienne des municipalités eu égard aux recommandations urgentes pour le gouvernement fédéral afin de contrer la crise financière provoquée par la pandémie de la COVID-19.

Information

- Résolution numéro 20-04-076 du 15 avril 2020 de la MRC de Rouville faisant état de ses demandes à la Commission mixte internationale relatifs aux zones inondables le long de la rivière Richelieu dans le cadre de ses travaux dont celle de revoir ceux-ci en s'appuyant sur l'approche par le risque développée par la Communauté.
- Lettre de la Table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent – Grand Montréal relative à une collaboration avec la Communauté dans le cadre des travaux sur la gestion des risques d'inondation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h52.

Les résolutions numéros CE20-080 à CE20-087 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire